

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-02-17/A-00161  
**Propriétaire(s) :** 8887322 Canada Inc.  
**Emplacement :** 131 et 141, rue Cooper  
**Quartier :** 14 - Somerset  
**Description officielle :** lot 1, lot 65 et partie du lot 64, plan enr. 14350  
**Zonage :** R5B  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire projette de convertir les aires d'agrément et commerciales non utilisées qui se trouvent dans l'immeuble résidentiel existant en dix unités d'habitation additionnelles. La demande indique que des dérogations mineures seront requises relativement au nombre de places de stationnement pour résidents et pour visiteurs.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du taux de stationnement résidentiel à 0,417 place par unité d'habitation (90 places), alors que le règlement exige un taux de stationnement de 0,5 place par unité d'habitation (108 places).
- b) Permettre la réduction du taux de stationnement pour visiteurs à 0,024 place par unité d'habitation après les 12 premières unités d'habitation (5 places), alors que le règlement exige un taux de stationnement de 0,1 place par unité d'habitation après les 12 premières unités d'habitation (22 places).

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.